

Un aspect important du programme est l'accroissement de la construction d'installations dans les industries de base. Les immobilisations prévues dans toutes les industries manufacturières de produits devraient augmenter de 18 p. 100. Dans le domaine des produits, on prévoit une hausse de 20 p. 100 dans le secteur de la fabrication, et de 36 p. 100 dans le cas de l'extraction minière.

Ces déboursés visent l'expansion et la modernisation des installations existantes. Une fois que ces programmes seront achevés, l'industrie canadienne devrait être mieux en mesure de soutenir la concurrence et de satisfaire la demande accrue tant sur les marchés intérieurs qu'extérieurs. Les immobilisations dans le secteur social devraient s'accroître de 15 p. 100 en 1966; les dépenses affectées aux universités et aux écoles augmenteront vraisemblablement de 26 p. 100.

La forte hausse des immobilisations projetées pour l'ensemble du Canada se reflète dans le programme de chacune des cinq principales régions géographiques. Les augmentations prévues varient de 10 à 11 p. 100 au Québec et dans les Prairies, à 15 p. 100 dans les provinces de l'Atlantique et à 16 p. 100 en Ontario et en Colombie-Britannique.

L'augmentation considérable des investissements projetés pour l'année courante indique que les immobilisations continueront de relancer fortement l'économie canadienne. Le programme envisagé ajoutera aux pressions exercées par la demande et qui se font actuellement sentir dans l'économie, tout particulièrement dans le domaine des connaissances techniques et des matériaux à l'égard desquels il existe déjà une rareté. Dans les circonstances, les programmes d'immobilisations sont de plus en plus sujets aux retards attribuables au manque d'approvisionnement.

Afin d'empêcher que ces pressions ne croissent, il faudra que tous les groupes intéressés ralentissent d'une façon raisonnable la mise en route de nouveaux projets, tout particulièrement ceux dont on n'a pas un besoin urgent pour améliorer l'efficacité ou accroître la capacité industrielle.

**M. Winch:** Cela s'applique-t-il aux mines du politicien?

**L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle):** Monsieur l'Orateur, je désire faire une remarque ou deux au sujet de la première partie de l'exposé du ministre touchant les licences d'exportation maintenant requises pour exporter des peaux. Cela n'a pas trop d'importance en soi. Cependant, lorsque vous avez vu le gouvernement canadien suivre fidèlement l'exemple du gouvernement des États-Unis en imposant des restrictions à l'exportation de cuivre et de produits du

cuivre, et que peu de temps après vous le voyez prendre encore les mêmes dispositions que les États-Unis, il y a indice, semble-t-il, que le gouvernement veut se conformer exactement à la façon d'agir des États-Unis sur le plan économique.

Même si notre pays, comme les États-Unis, manque de certains produits, une telle attitude est inquiétante et fait voir la route dans laquelle le gouvernement semble apparemment vouloir s'engager. Or, en conservant pour nous-mêmes la production nord-américaine, nous méconnaissions le fait qu'à la longue il y va de l'intérêt du Canada de se livrer à une vaste échelle à un commerce multilatéral. Le Canada devrait vendre ses produits à tous les pays du monde et non limiter leur vente à un ou deux voisins.

Si cette pratique se continue, il en résultera un changement radical de ce que les gouvernements canadiens faisaient depuis bien des années et, à mon avis, nous nous dirigeons tout droit vers un terrible écueil.

**M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, pour faire suite aux remarques du député de Qu'Appelle, je signalerais que le ministre du Commerce vient de définir ce dont il a dit ne pas être sûr, il n'y a pas longtemps, lorsqu'on lui a demandé s'il était continentaliste. D'après sa déclaration aujourd'hui, il est évident qu'il est continentaliste.

Quant à la deuxième déclaration du ministre au sujet du programme d'investissements privés et publics en 1966, elle révèle, entre autres choses importantes, comment a évolué la répartition des investissements publics, privés et industriels depuis 1961. Les dépenses en immobilisation dans le monde des affaires atteignent maintenant 61.6 p. 100 des investissements globaux, alors que les investissements en équipement social ont fléchi à 38.4 p. 100. En 1962, les proportions correspondantes étaient de 57 p. 100 et de 43 p. 100, de sorte qu'elles s'équilibraient presque.

A mon sens, il ne sert pas à grand-chose pour le gouvernement de nous prévenir que notre économie est surchauffée, alors qu'il semble accepter avec une certaine complaisance cette preuve qu'on alimente toujours le feu.

La première partie de la déclaration du ministre porte à croire que ces informations sont plutôt satisfaisantes, mais vers la fin, on retrouve la recommandation coutumière, assez faible d'ailleurs, proposant une certaine contrainte raisonnable. Le ministre ne dit pas quelle restriction le gouvernement entend exercer pour mettre fin au déséquilibre entre les placements commerciaux d'une part et l'équipement social et les immobilisations d'autre part, qui peuvent raisonnablement, je